

Compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire

Séance du Jeudi 9 juillet 2009 à 18 heures

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD et BODEÏ (arrivée en cours de séance).
Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD (arrivé en début de séance),
GABORIT, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absents excusés :

Mlle BERNAUD, Mrs BRILLAUD et MARENDA

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGLIORINI

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

↳ PARTICIPATION AU RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DU TOUT A L'EGOUT

Rappel : Fonctionnement antérieur : délibération 1996 : 5000 francs (P.R.E. Participation pour raccordement à l'égout)

Modification en 2002 sur le mode de répartition (80 % demandeur et 20 % commune)

Proposition du jour :

1) extension du réseau (domaine public)

600 € de participation forfaitaire due par le riverain (montant révisable tous les ans suivant indice INSEE, coût des matériaux). Le restant des travaux sur le domaine privé restera à sa charge.

2) raccordement au réseau existant pour les nouvelles constructions

1200 € de participation forfaitaire due par le riverain, la totalité des frais de raccordement étant à sa charge.

La Commune conserve un droit de regard et de contrôle pour tous les raccordements au réseau collectif. Une demande de voirie pour les travaux sur le domaine public devra être faite préalablement.

↳ REDEVANCE AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les maisons non raccordées au-delà d'un délai de 2 ans payeront la redevance instituée, majorée de 50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des propositions

La séance est levée à 19 h 30